

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 3 mai 2022, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

**Absence motivée :** M. Daniel Jacques

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2022-05-55

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 avril 2022 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents :
    - i) Dépôt du rapport de conformité sur la transmission des rapports financier 2021
    - ii) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2021
    - iii) Lancement du programme régional d'aide financière à la restauration patrimoniale (PARP)
    - iv) Exo – Rapports – Mars 2022
    - v) Exo – Implantation de la deuxième phase de la refonte tarifaire
    - vi) Dépôt du rapport – Formation obligatoire des élus en éthique et déontologie (article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie)
    - vii) Dette au 31 décembre 2021 – MRC de Marguerite-d'Youville
    - viii) Dépôt du compte-rendu de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 25 avril 2022
  - d) Production des états financiers 2022-2023-2024 – Octroi du mandat
  - e) Fête Nationale 2022 - Location de jeux gonflables
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat
  - c) Projet structurant - Parc Calixa-Lavallée -Élaboration des plans d'architectes du chapiteau – Octroi du mandat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Rapport municipal d'activités de l'année 2021 – Schéma couverture de risques en sécurité
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Déneigement 2022-2025 – Octroi du contrat
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 6 101 997 parties donnant sur le Chemin de la Beauce

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022**

**2022-05-56**

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.**

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2022-05-57**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer du 6 avril 2022 au 3 mai 2022 au montant de 50 902.48\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 3 mai 2022 au montant de 50 902.48\$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt des documents suivants :**

**i) Dépôt du rapport de conformité sur la transmission des rapports financiers 2021**

**2022-05-58**

**CONSIDÉRANT** que la Commission municipale du Québec a transmis aux municipalités les versions définitives des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur la transmission des rapports financiers pour les exercices financiers 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que selon les rapports, la municipalité de Calixa-Lavallée a reçu un avis de conformité ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission municipale du Québec désire obtenir une résolution du conseil officialisant le dépôt des rapports ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

**QUE** le conseil procède au dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers 2021

**QUE** cette résolution soit envoyée à Mme Isabelle Gravel, MAP, directrice en audit.

**ADOPTÉE**

**ii) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2021**

**2022-05-59**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**DE PRENDRE ACTE** du rapport de l'auditeur pour l'année 2021 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**d) Production des états financiers 2022-2023-2024 – Octroi du mandat**

**2022-05-60**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de vérification octroyé à la firme LLB Laplante Brodeur Lussier Inc. B.A.A. venait à échéance avec la production des états financiers de l'année 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité se déclare satisfaite des services reçus par la firme LLB Laplante Brodeur Lussier Inc. B.A.A.;

**CONSIDÉRANT** la soumission présentée par LLB Laplante Brodeur Lussier Inc. B.A.A. en date du 26 avril 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyée par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent et unanimement résolu :

**DE RETENIR** les services de LLB Laplante Brodeur Lussier Inc. B.A.A. pour l'audit des années financières 2022,2023 et 2024 au montant de 10 000\$ plus taxes pour chacun des exercices.

**ADOPTÉE**

**e) Fête Nationale 2022 - Location de jeux gonflables**

**2022-05-61**

**CONSIDÉRANT** que pour amuser les enfants lors de la Fête Nationale 2022, il serait opportun de procéder à la location de jeux gonflables ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de la compagnie Amusements Boréal en date du 28 avril 2022, au montant de 1 440,00 \$ avant taxes et qu'un paiement de 50 % doit être effectué pour la réservation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyée par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la directrice générale à réserver des jeux gonflables auprès de l'entreprise Amusement Boréal et d'effectuer un paiement de 50% du coût de location afin de réserver les jeux.

**ADOPTÉE**

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

**b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat**

**2022-05-62**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit octroyer un contrat d'entretien de la pelouse de ses différents terrains pour la saison estivale 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat d'entretien de la pelouse des terrains municipaux à l'entreprise Entretien paysager Ivan Gamache pour un montant de 3 378,99 \$ avant taxes, payable en cinq (5) versements, de 35\$/heure, avant taxes, pour l'entretien occasionnel de certains emplacements détaillés dans le contrat et 100\$/heure avant taxes, pour l'utilisation de l'équipement lourd (tracteur) et ce, à la demande de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**c) Projet structurant - Parc Calixa-Lavallée -Élaboration des plans d'architectes pour la construction du chapiteau – Octroi du mandat**

2022-05-63

**CONSIDÉRANT** que le devis a été préparé par Louis Tremblay, pour l'élaboration des plans d'architectes du chapiteau au Parc Calixa-Lavallée ;

**CONSIDÉRANT** que l'architecte, considérant la somme de travail à effectuer à cet égard, a offert de préparer ces plans pour un montant de 2 400\$, avant taxes, et 45\$/heure, avant taxes, pour tout travail requis en supplément ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et résolu à l'unanimité :

**DE CONFIER** à l'architecte Louis Tremblay le mandat de procéder à l'élaboration des plans d'architectes du chapiteau au Parc Calixa-Lavallée pour le prix de 2 400\$, avant taxes, et 45\$/heure, avant taxes, pour tout travail requis en supplément.

**ADOPTÉE**

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Jacques étant absent on mentionne que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) nous a fait part du bilan des constats d'infractions émis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2022 sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Le nombre total de constats émis durant cette période pour différents types d'infractions sont : 40 constats pour la vitesse et 1 pour cellulaire au volant.

**b) Rapport municipal d'activités de l'année 2021 – schéma couverture de risques en sécurité**

2022-05-64

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville est en vigueur depuis 12 mars 2009 ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel de la MRC de Marguerite-D'Youville intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Verchères en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le rapport municipal d'activités de l'année 2021, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Marguerite-D'Youville pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

**ADOPTÉE**

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

**b) Déneigement 2022-2025 – Octroi du contrat**

Le conseiller Bruno Napert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur ce dossier pour affaires personnelles. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

2022-05-65

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie électronique (SÉAO) pour l'entretien des chemins d'hiver 2022-2025 ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une seule soumission à savoir, nom de l'entrepreneur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat d'entretien des chemins d'hiver 2022-2025 à Philippe Moreau les coûts annuels suivants :

59 024\$ avant taxes(Municipalité de Calixa-Lavallée)  
50\$ / kilomètres avant taxes(épandage d'abrasifs)

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer conjointement toute entente de services à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du CCU a eu le 25 avril dernier concernant le prochain point pour une demande de construction.

**b) Projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 6 101 997 parties situé sur le Chemin de la Beauce**

La conseillère Mylène Gauthier déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur ce dossier pour affaires personnelles. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

Le demandeur présente une demande concernant la construction d'une résidence située sur le chemin de la Beauce, lot # 6 101 997 parties. Le demandeur a reçu le 20 avril 2022, un avis de conformité en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

À l'appui de sa demande, il présente un plan de la future résidence, une vue en perspective, et des plans montrant l'élévation des quatre faces du bâtiment ainsi que le plan d'implantation

2022-05-66

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 25 avril 2022 et s'est exprimé favorablement à la demande de construction d'une maison.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**D'ACCEPTER** la demande de construction d'une maison unifamiliale située sur le Chemin de la Beauce lot # 6 101 997 parties.

**ADOPTÉE**

**9- ENVIRONNEMENT**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

**10- CULTURE ET PATRIMOINE**

**a) Rapport du représentant**

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

## 11- LOISIRS

### a) Rapport du représentant

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

## 12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier.

## 13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière.

## 14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

Aucune personne présente.

## 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-05-67

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire

Je, Anne Beauchemin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Anne Beauchemin  
Directrice générale et greffière-trésorière